



BULLETIN OFFICIEL N°03 du 04/11/2018

SECRETARIAT GENERAL

- Courriers
- EXTRAITS : Règlement des Championnats de Football Amateur : Edition : 2018
- Désignation de la 2ème journée division honneur seniors
- divers

➤ Courrier arrivée:

FAF :

- ◆ Lettre émanant du S/G – FAF portant objet réunion dévaluation.....NF
- Lettre émanant du S/G – FAF portant objet AGO – session extraordinaire.....NF
- Lettre émanant du S/G – FAF portant objet Echographie.....Noté

LRFA :

- ◆ Fax émanant de LRFA portant objet rencontre JSM/ JLCD.....NF
- ◆ Fax émanant de LRFA portant objet couverture match 1^{er} tour coupe D'Algérie.....NF
- ◆ Fax émanant de LRFA portant objet rencontre JSMC/ ESDM.....NF
- ◆ Fax émanant de LRFA portant objet rencontre MCB/ FCT.....NF
- ◆ Fax émanant de LRFA portant objet rencontre JSM/ JLCD.....NF
- ◆ Fax émanant de LRFA portant objet invitation DTW à la réunion.....NF
- ◆ Fax émanant de LRFA portant objet recensement des stades de proximité.....NF
- ◆ Fax émanant de LRFA portant objet prospection des jeunes.....NF

DJS Bouira :

- ◆ Lettre émanant de la DJS portant objet clubs engagés saison 2018/2019.....NF
- ◆ Lettre émanant de la DJS portant objet frais d'engagement des clubs saison 2018/2019.....NF



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*



(Site : lwfboouira.org.dz – lwfboouira@yahoo.fr) – lwfboouira2018@gmail.com
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

CSA :

- ◆ *Lettre émanant du club sportif amateur OC Adjiba portant objet situation des dettes , transmis au DAF.....NF*
- ◆ *Lettre émanant du club sportif amateur USM Bouira portant objet situation des dettes, transmis au DAF.....NF*
- ◆ *Lettre émanant du club sportif amateur AGuelta Zerga portant objet situation des dettes, transmis au DAF.....NF*
- ◆ *Lettre émanant du club sportif amateur CR Bouderbala portant objet situation des dettes, transmis au DAF.....NF*

EXTRAITS : Règlement des Championnats de Football Amateur : Edition : 2018

Article 15 : Obligations des clubs en matière d'organisation de match

Le club sportif amateur est responsable du comportement de ses joueurs, officiels, membres, supporters ainsi que toute autre personne exerçant une fonction dans le club ou lors d'un match.

1. Le club sportif amateur recevant répond de l'ordre et de la sécurité dans l'enceinte du stade et dans ses abords immédiats avant, pendant et après le match. Il est responsable de tout incident qui pourrait survenir, ainsi que de l'insuffisance de l'organisation.
2. Néanmoins, le club visiteur ou le club jouant sur terrain neutre est responsable lorsqu'il s'avère que ses joueurs, dirigeants et supporters sont les auteurs de désordre et de dysfonctionnement constatés.
3. Le club recevant est dans l'obligation d'assurer l'ordre et la sécurité nécessaire au bon déroulement de la rencontre. Dans le cas où une rencontre n'a pas eu lieu pour insuffisance constatée par les officiels de la ligue, le club recevant encourt les sanctions prévues par l'article 50 du présent règlement.
4. Sans préjudice des indemnités financières qui seront demandées par le gestionnaire du stade, toute dégradation de matériel à l'intérieur du terrain ou dans les tribunes où dans l'enceinte du stade est sanctionnée par les dispositions du barème disciplinaire en vigueur.
5. Seules sont autorisées dans l'enceinte du stade, les ventes de boissons servies dans des gobelets en carton ou en plastique. La vente de boissons contenues dans des bouteilles en verre ou en plastique est interdite.
6. Sauf accord écrit entre les deux clubs, le club organisateur doit réserver aux supporters du club visiteur un minimum de dix pour cent (10%) de la capacité du stade. Cet emplacement doit être sécurisé, facile d'accès et séparé du public du club recevant.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*



(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58

7. Le club sportif amateur est tenu de réserver, un emplacement adéquat pour les journalistes et pour les officiels du club visiteur.

8. Le club recevant est responsable du contrôle de l'accès au terrain, des ramasseurs de balles et des membres de la presse (photographes).

9. L'espace adjacent aux vestiaires et celui menant au terrain sont exclusivement réservés aux joueurs, officiels des clubs en présence, et aux officiels de la ligue. L'accès est strictement interdit à toute autre personne n'ayant pas de lien direct et justifié avec la préparation et le déroulement de la rencontre.

En cas d'infraction à cette disposition, les officiels de la ligue sont tenus d'exiger le refoulement du ou des individus présents. A défaut, la rencontre est annulée et le club recevant (organisateur) est sanctionnée par :

- Match perdu par pénalité ;
- o Une amende de :
- Trente mille (30.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur

Article 19 : Contrôle

Tout club est tenu de se soumettre à tout contrôle de la ligue et/ou de la FAF.

Article 20 : Informations publiées sur les sites internet de la ligue et/ou de la FAF

Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue et/ou la FAF. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs, dès leur publication dans les bulletins officiels et sur les sites Internet de la ligue et/ou de la FAF.

Article 21 : Médecin, ambulance et défibrillateur

Le club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un médecin et d'une ambulance durant toute la rencontre, (éventuellement un défibrillateur)

Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club est sanctionné par :

PHASE ALLER :

1^{ère} infraction

- Match perdu par pénalité;
- o Une amende de :
- Trois mille (3.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

2^{ème} infraction

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation d'un (01) point ;
- o Une amende de :
- Trois mille (3.000 DA) dinars pour les clubs des divisions honneur et pré-honneur



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*



(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58

PHASE RETOUR :

1ère infraction

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation de deux (02) points;
 - o Une amende de :
- Six mille (6.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

2ème infraction et plus

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation de trois (03) points ;
 - o Une amende de :
- Six mille (6.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

Désignations Journées du :

Vendredi 09 & Samedi 10 Novembre 2018

HONNEUR = 2ème = Journée Catégorie seniors

Vendredi : 09/11/2018

STADES	RENCONTRES	C	H	OBS
AIN BESSEM	HCAB FCN	S	14H30	
KADIRIA	DRBK ASUUB	S	14H30	
BOUIRA	BHB OR	S	10H00	
Samedi : 10/11/2018				
KADIRIA	IRBE ESBB	S	14H30	
AIN BESSEM	USCAL UAA	S	14H30	
CHORFA	JSC ASCAEK	S	14H30	
M'CHEDALLAH	JSB RBH	S	14H30	

Equipe exemptée US Saharidj



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*



(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58

Communication des couleurs des clubs Saison 2018/2019

<i>Clubs Sportifs Amateurs</i>	<i>Couleurs</i>	
	<i>Principales</i>	<i>Réserves</i>
ASC AHL EL KSAR	BLEU & BLANC	JAUNE & BLEU
ASUUBOUIRA	BLEU & BLANC	ROUGE
BHBOUIRA	VERT & ROUGE	ROUGE & BLANC
DRB KADIRIA	ROUGE & BLANC	VERT & BLANC
ESB BECHLOUL	VERT & NOIR	BLANC
FC NUMIDIA	JAUNE & BLEU	BLANC
HC AIN BESSEM	VERT & BLANC	NOIR & BLANC
IRB EL ESNAM	VERT	ROUGE
JS BOUAKLANE	NOIR & BLANC	BLEU & BLANC
JS CHORFA	BLANC & BLEU	JAUNE & BLEU
O. RAFFOUR	ROUGE & JAUNE	BLANC
RB HAKIMIA	VERT & BLANC	JAUNE & NOIR
UA AHMED O. BERDI	VERT & BLANC	BLEU
US SAHARIDJ	?	?
USC AIN LALOUI	NOIR & BLANC	JAUNE & BLEU

PRESIDENT

N. BAKIRI

S/G - P/I

S. HAMPLAOU